



SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 17 MAI 2010 – 18 HEURES 30
Siège du SIVOM – PARENTIS-en-BORN
--oOo--
COLLEGE TRAITEMENT

Nombre de délégués en exercice : 44

Présents : 28.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MME. Claude PELAT, MM. Alain DELOUZE, Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Raymond LAVIELLE, Yves GUEDO (Président), Jean-Jacques CAPDEPUY et Vincent CASTAGNEDE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MME. Carine SOURGEN, MM. Jean-Pierre FROUSTEY, Lucien MOUGIN, Philippe BARBE, Max BANQUET, Jean-Louis GAC, Francis MAGNALDI et Jacques LAMOTHE,

ESCOURCE : Monsieur Robert DROUHAULT,

LABOUHEYRE : MM. Antoine HUICI, Olivier DUBROUS et Laurent LALANNE,

MEZOS : Monsieur Jean-Michel DUBROCA,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Marie-Antoine BARBIER, MM. Dominique CITRAIN, Richard VEZZOLI, Éric MENGUY et Pierre DARMANTE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS : MM. Jean-Marie GUILHEMSANS et Michel DUVERGER.

Absents excusés : 16.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Muriel CARRERE, MM. Daniel PONS, Patrick SOUBIELLE, Jean-Marc STEFENELLO, Bernard LAINE, Thierry RAMEAU et Guy ROUMEGOUS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MMES. Christine DUMEN, Martine TREZZY,

LIPOSTHEY : Monsieur Christian HARAMBAT,

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE : Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Henri BARTH, Jean-Edmond RODES, Éric SAINT SEVER et Bernard CHATELIER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS : Monsieur David DURCI.

Secrétaire de séance : Madame Carine SOURGEN.

Monsieur Axel FRANK, Correspondant SUD OUEST.

ORDRE DU JOUR

Point n°1 : Location de la décharge de Piche pour un an pour stocker des déchets verts

Monsieur GUEDO informe ses collègues que la Société EO2 qui doit assurer le traitement des déchets verts du SIVOM subit des retards dans la construction de son usine de fabrication de granulats pour chaudière à bois à partir de biomasse.

La plateforme de stockage n'étant pas réalisée, EO2 a ouvert un dépôt dans la zone industrielle de Parentis. Deux problèmes se sont présentés à elle :

- le site est saturé après cinq mois de fonctionnement,
- Monsieur le Maire de Parentis-en-Born somme EO2 d'évacuer ces déchets verts compte tenu des nuisances occasionnées aux riverains.

Aucun autre terrain sur Parentis ou les environs permettant d'exercer cette activité n'a été trouvée.

Monsieur GUEDO propose de louer à EO2 la décharge de Piche à Sainte Eulalie-en-Born, propriété du SIVOM, moyennant 2 500 € par mois. Le stockage serait provisoire (durée estimée : 1 an) et nécessiterait la réalisation d'une plateforme de 5 m par 200 m par EO2 pour stabiliser l'accès des camions. La superficie totale de la décharge est de 9 ha dont 7 000 m² réservés à COVED pour le criblage des déchets de plage.

Il précise que le Bureau a été interrogé et préfère revoir ce loyer à la baisse pour ne pas aggraver les problèmes de la Société EO2 d'une part, et compte tenu des investissements réalisés sur la décharge de Piche qui reviendront au SIVOM (plateforme) d'autre part. Il suggère de retenir la proposition la plus haute de EO2, soit 800 € par mois.

Sollicité à son tour, le Comité Syndical vote ce point à l'unanimité. Monsieur GUEDO est autorisé à signer le bail de location avec la société EO2.

Point n°2 : Vente d'une parcelle de terrain de l'UVE de Pontenx-les-Forges aux Établissements PERROU pour création d'une déchetterie industrielle

Les Établissements PERROU d'YCHOUX ont l'intention de créer une déchetterie industrielle réservée aux déchets des artisans et entreprises. Ils recherchent un terrain centré par rapport aux différentes communes du SIVOM, plus particulièrement sur PONTENX-les-FORGES.

Monsieur GUEDO informe ses collègues que le SIVOM dispose d'une parcelle de 2,5 ha environ, lieu-dit Larrouza, derrière l'unité de valorisation énergétique et les services techniques, plantée de pins. Elle sert à l'épandage des boues des lagunes d'infiltration de l'usine et à absorber le trop plein des lagunes. En 13 ans de fonctionnement, l'épandage des boues a eu lieu 1 fois, au bout de 8 ans et aucun débordement ne s'est produit.

Monsieur GUEDO propose de vendre les 2,5 ha aux Établissements PERROU et acheter la surface équivalente à la Compagnie des Landes route de Pontenx, à côté de l'usine pour :

- ne pas diminuer le patrimoine du SIVOM,
- permettre l'épandage quand nécessaire,
- disposer de terrain en cas d'extension de l'usine

Après discussions, le Comité Syndical décide de vendre aux Établissements PERROU et Fils, une partie de la parcelle A 444, située Lieu dit Larrouza à Pontenx-les-Forges, derrière les services techniques du SIVOM, pour une superficie de 2 ha 61 a 17 ca, pour installer sa déchetterie industrielle. Il retient le prix proposé par les Établissements PERROU et Fils, supérieur à l'estimation du service des Domaines à hauteur de **4 € le m²**, soit un prix total de **104 468 € H.T.**

Monsieur GUEDO est autorisé à signer le sous-seing et l'acte à intervenir, sous réserve que les Établissements PERROU et Fils obtiennent l'accord de la Compagnie des Landes, riveraine du SIVOM, pour acheter le terrain nécessaire à l'extension de la déchetterie, afin que le projet soit fiable.

Cependant, le Comité Syndical diffère l'achat d'un terrain équivalent à côté de l'usine, compte tenu du prix trop élevé demandé par la Compagnie des Landes (10 € le m²) et de l'absence de besoin immédiat.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Avenant à la convention d'adhésion au service médecine année 2010

Monsieur GUEDO soumet à ses collègues la convention du service médecine du Centre de Gestion. Elle fait état d'une hausse des tarifs de 5.00 % pour tous les agents, soit 55.65 € par agent.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant le SIVOM à la CLIS

Monsieur GUEDO donne lecture à ses collègues d'une lettre de Monsieur le Préfet des Landes demandant la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le SIVOM à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.) de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets ménagers de Pontenx-les-Forges.

Il leur rappelle que la commune d'accueil, Pontenx-les-Forges, ainsi que le Syndicat Mixte d'Élimination des déchets de la Haute Lande et la Communauté de Communes du canton de Pissos sont représentés dans le collège des collectivités. Les associations de protection de l'environnement, les services de l'État ainsi que CYCLERGIE sont également membres de la C.L.I.S.

Le Comité Syndical désigne les membres suivants pour représenter le SIVOM au sein de la C.L.I.S. de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx-les-Forges :

- Membre titulaire, Monsieur Yves GUEDO, Président,
- Membre suppléant : Monsieur Daniel PONS, Co-Vice Président au suivi de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx-les-Forges.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n°5 : Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2010 du SIVOM

Monsieur GUEDO indique à ses collègues que des écritures d'ordre ont été prévues à tort au Budget Primitif du SIVOM. Il s'agit d'annuler cette opération d'ordre qui est désormais non budgétaire. C'est le Trésor qui constate la réforme des biens.

Le point est adopté à l'unanimité.

Point n°6 : Appel d'offres assurances : lot 1 responsabilité civile - lot 2 : atteinte à l'environnement

Fin 2009, le lot « Responsabilité Civile » a été infructueux : pour éviter que le SIVOM ne se retrouve sans assurance, le SIVOM a conclu un marché pour un an, sur devis. Il s'agit de lancer un nouvel appel d'offres pour un marché sur 3 ans comportant 2 lots :

- Lot n°1 : Responsabilité civile – **Estimation : 5 600 € par an,**
- Lot n°2 : Atteinte à l'environnement – **Estimation : 16 000 € par an.**

Le point est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Il n'y a pas de question supplémentaire.

La séance est levée à 18 h 55.